

---

# Fiches thématiques

---

**Territoire**

## Avertissement

Cet ouvrage a pour ambition d'analyser conjointement les domaines de l'emploi et des salaires. Un effort particulier est fait sur la complétude et la mise en cohérence des différentes sources. En effet, cet ouvrage s'appuie à la fois sur des sources administratives (Déclarations annuelles de données sociales ou DADS, base Non-salariés, etc.) mais aussi sur des données d'enquête (enquête Emploi, Acemo, etc.) et sur les estimations d'emploi. Or, ces différentes sources n'ont pas la même « actualité » : les données les plus récentes des DADS portent sur l'année 2009 contre 2010, voire 2011 pour l'enquête Emploi.

De ce fait, la Vue d'ensemble de cet ouvrage s'appuie en partie sur des données récentes portant sur l'année 2011, alors que les fiches thématiques s'arrêtent, le plus souvent, en 2009 pour des raisons de cohérence.

Pour les mêmes raisons de cohérence, les données des fiches couvrent le plus souvent la seule France métropolitaine, cette réserve ne concernant pas, bien entendu les 2 fiches consacrées aux Dom.

Les sites internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr), [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique *Études, Recherche, Statistique de la Dares*) et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>n.s.</i>	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
<i>Réf.</i>	Référence

## 5.1 Emploi et salaires en régions

**F**in 2009, la France compte 24,2 millions d'emplois salariés dont 520 000 dans les départements d'outre-mer (Dom).

Avec 5,6 millions de salariés, l'Île-de-France concentre un salarié métropolitain sur quatre. Elle se démarque par une forte proportion d'emplois dans le tertiaire marchand (60 % contre 46 % pour la moyenne métropolitaine).

La France du nord et de l'est reste industrielle : la Franche-Comté demeure la **région** la plus industrielle (avec plus de 23 % de l'emploi dans le secteur industriel). Elle est suivie par l'Alsace, la Haute-Normandie, la Champagne-Ardenne et la Picardie (qui comptent toutes quatre environ 19 % de leur emploi dans l'industrie). C'est aussi majoritairement dans cette partie de la France métropolitaine que l'emploi salarié s'est contracté sur la période 2004-2009 : - 2,6 % en Lorraine, - 2,0 % en Franche-Comté et - 1,8 % en Champagne-Ardenne.

Les régions du sud (Corse, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon) et de l'ouest de la France (Pays de la Loire, Aquitaine) bénéficient sur la même période d'une progression de l'emploi plus importante que la moyenne métropolitaine (+ 1,6 %). Ce résultat tient en partie à la structure de leur tissu productif, davantage tourné vers les services.

Dans les Dom, la structure de l'emploi est marquée par une prépondérance du **tertiaire non marchand**, qui emploie 42 % des salariés, contre 32 % en métropole. Ce secteur emploie même 51 % des salariés en Guyane. À l'inverse, l'industrie y est sous-représentée, puisqu'elle ne représente que 7 % de l'emploi salarié contre 14 % en métropole.

En 2009, le **salaire annuel net moyen en équivalent-temps plein** dans le secteur privé s'élève à 24 490 euros en France et à

24 530 euros pour la seule métropole. Ce résultat dissimule de fortes disparités régionales en métropole. Les salaires sont plus élevés en Île-de-France, notamment du fait d'une structure de l'emploi fortement tournée vers le tertiaire et d'une proportion de cadres beaucoup plus importante qu'ailleurs.

Au contraire, les régions où le salaire moyen est le plus faible sont notamment celles où les cadres sont les moins nombreux, comme le Poitou-Charentes, l'Auvergne, ou la Basse-Normandie. Ce sont aussi parmi les régions où le PIB par emploi est le plus faible.

Exceptée l'Île-de-France, les salaires des ouvriers sont en moyenne plus élevés dans les régions industrielles du nord et de l'est de la France, comme Rhône-Alpes, l'Alsace, et la Haute-Normandie.

Outre-mer, le salaire moyen est plus élevé en Guyane que dans les autres Dom, quel que soit le statut d'emploi, grâce notamment aux activités liées au centre spatial.

Sur la période 2005-2009 le salaire moyen augmente dans la très grande majorité des régions à un rythme annuel moyen compris entre 0,7 % et 1,2 %. Il progresse le plus fortement en Guadeloupe (+ 1,7 %) et recule de 0,2 % en Guyane.

Dans la fonction publique, le salaire annuel net moyen (25 480 euros en France et 25 210 pour la seule métropole) est plus élevé que dans le secteur concurrentiel (+ 4 %), en raison d'une proportion de cadres plus importante. Ces salaires sont beaucoup plus élevés dans les Dom, du fait notamment des surémunérations dont bénéficient les fonctionnaires des Dom. En métropole, les disparités régionales (11 % d'écart entre l'Alsace et le Nord - Pas-de-Calais) y sont beaucoup moins fortes que dans le privé (50 % d'écart entre l'Île-de-France et le Poitou-Charentes). ■

### Définitions

**Salaire en équivalent-temps plein** (EQTP) : voir *fiche 1.1*.

**Région** : elle est définie ici par le lieu de travail.

**Tertiaire non marchand** : on considère qu'une unité rend des services non marchands lorsqu'elle les fournit gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Les secteurs du tertiaire non marchand sont ceux où prédominent ce type de service. Dans la nomenclature agrégée en 38 postes, il s'agit de l'administration publique, de l'enseignement, des activités pour la santé humaine, et de l'action sociale (avec ou sans hébergement).

### Pour en savoir plus

- Insee *Références* La France et ses régions, édition 2010.

# Emploi et salaires en régions 5.1

## 1. Répartition régionale de l'emploi salarié et structure sectorielle

en %

	Emploi salarié au 31/12/2009 (milliers)	Part des cadres dans l'emploi salarié en 2009 <sup>1</sup>	Évolution de l'emploi salarié entre 2004 et 2009	Répartition sectorielle de l'emploi salarié		
				Industrie	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand
Alsace	711,2	13,7	- 0,4	19,3	42,5	31,2
Aquitaine	1 145,2	12,1	4,1	12,8	43,6	34,5
Auvergne	460,3	9,9	- 1,2	18,1	37,5	36,8
Basse-Normandie	517,6	9,0	0,6	17,5	38,8	34,9
Bourgogne	585,0	10,1	- 0,5	17,5	39,2	35,1
Bretagne	1 141,1	11,3	2,7	15,4	40,7	35,3
Centre	916,6	11,6	0,4	17,7	41,1	33,3
Champagne-Ardenne	482,0	9,8	- 1,8	18,9	37,5	35,2
Corse	98,5	10,8	11,0	6,1	42,4	38,6
Franche-Comté	408,1	11,2	- 2,0	22,7	35,1	35,7
Haute-Normandie	660,7	11,3	0,1	19,0	40,7	32,6
Île-de-France	5 607,0	30,8	2,4	8,6	60,5	26,1
Languedoc-Roussillon	817,5	11,6	4,0	8,5	44,5	38,5
Limousin	249,3	10,4	- 0,9	14,8	38,0	39,9
Lorraine	785,0	10,8	- 2,6	17,4	38,3	37,5
Midi-Pyrénées	1 038,2	16,5	4,8	14,0	43,6	35,1
Nord - Pas-de-Calais	1 413,9	12,5	0,4	15,7	42,1	35,5
Pays de la Loire	1 336,7	11,6	3,2	18,6	41,7	31,0
Picardie	620,5	10,1	- 1,1	18,8	38,3	35,6
Poitou-Charentes	605,6	10,0	0,9	15,3	40,4	35,3
Provence - Alpes - Côte d'Azur	1 726,4	14,6	2,0	9,2	49,1	34,4
Rhône-Alpes	2 388,5	15,9	1,9	17,8	45,0	30,2
<b>France métropolitaine</b>	<b>23 714,9</b>	<b>17,2</b>	<b>1,6</b>	<b>14,1</b>	<b>46,5</b>	<b>32,3</b>
Guadeloupe	126,6	11,2	18,7	7,0	42,7	42,7
Guyane	45,0	10,4	11,6	7,8	33,3	51,1
Martinique	127,6	10,3	6,5	6,9	42,5	41,6
La Réunion	220,7	9,2	8,5	7,3	43,3	41,0
<b>France</b>	<b>24 234,8</b>	<b>17,1</b>	<b>1,8</b>	<b>14,0</b>	<b>46,5</b>	<b>32,5</b>

1. En équivalent-temps plein, y compris chefs d'entreprises salariés, secteur marchand non agricole, secteur privé et semi-public.

Champ : France, salariés en emploi la dernière semaine de décembre. Source : Insee, estimations d'emploi localisées et DADS.

## 2. Salaires nets annuels moyens en équivalent-temps plein selon la région

en euros

	Secteur concurrentiel 2009					Évolution annuelle de l'ensemble 2005-2009 (%)	Fonction publique ensemble 2009 <sup>2</sup>
	Ensemble	Cadres <sup>1</sup>	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers		
Alsace	23 040	41 870	24 820	17 470	19 270	0,7	26 740
Aquitaine	21 800	40 140	24 300	17 130	18 240	0,9	25 100
Auvergne	21 280	42 310	23 910	17 010	18 020	0,7	24 530
Basse-Normandie	21 520	41 500	25 550	17 160	18 280	1,5	24 520
Bourgogne	21 530	40 800	24 740	17 050	18 420	0,8	24 320
Bretagne	21 360	40 550	23 810	17 060	17 960	0,9	24 440
Centre	22 020	41 230	24 520	17 330	18 350	1,0	24 590
Champagne-Ardenne	21 590	42 230	24 340	17 190	18 600	0,8	25 010
Corse	21 010	38 530	25 070	17 530	17 880	0,5	25 300
Franche-Comté	21 830	40 510	24 210	17 200	18 710	0,8	25 770
Haute-Normandie	22 850	43 120	25 650	17 400	19 390	0,9	25 160
Île-de-France	31 230	51 720	27 310	19 410	20 280	0,8	24 720
Languedoc-Roussillon	21 130	38 680	23 830	16 900	17 880	0,8	24 630
Limousin	20 970	40 560	23 280	16 910	17 800	0,9	24 260
Lorraine	21 930	41 850	24 730	17 000	18 750	0,8	24 500
Midi-Pyrénées	22 760	40 560	24 140	17 060	18 000	1,0	24 590
Nord - Pas-de-Calais	22 210	41 720	24 160	17 100	18 640	1,1	24 020
Pays de la Loire	21 600	41 290	23 820	17 110	18 030	1,0	25 010
Picardie	21 680	41 750	24 290	17 280	18 740	0,8	24 210
Poitou-Charentes	20 820	39 930	23 560	16 950	17 790	0,6	24 350
Provence - Alpes - Côte d'Azur	23 070	42 280	25 020	17 510	18 850	0,9	25 450
Rhône-Alpes	23 790	43 070	25 050	17 720	19 010	1,0	25 440
<b>France métropolitaine</b>	<b>24 530</b>	<b>46 200</b>	<b>25 230</b>	<b>17 770</b>	<b>18 780</b>	<b>0,9</b>	<b>25 210</b>
Guadeloupe	22 750	47 720	25 590	18 300	17 300	1,7	31 900
Guyane	23 920	50 200	28 690	18 670	18 250	- 0,2	30 830
Martinique	22 580	47 500	26 110	18 210	17 560	0,9	31 910
La Réunion	21 650	44 960	25 750	17 510	17 780	1,2	30 770
<b>France</b>	<b>24 490</b>	<b>46 210</b>	<b>25 250</b>	<b>17 780</b>	<b>18 760</b>	<b>0,9</b>	<b>25 480</b>

1. Y compris chefs d'entreprise salariés. 2. Hors internes, externes et résidents de la fonction publique hospitalière.

Champ : France, salariés en équivalents-temps plein

Source : Insee, DADS définitif (exploitation au 1/12) et fichier de paie des agents de l'État.

## 5.2 Emploi et salaires dans l'Union européenne

En 2009, le taux d'emploi moyen (part des personnes de 15 à 64 ans en emploi) sur les 27 pays de l'Union européenne (UE 27) s'élève à 65 %, et varie de 55 % à Malte à 77 % aux Pays-Bas. Pour la première fois depuis 1998, à cause de la récession, ce taux a diminué par rapport à l'année précédente (66 % en 2008). La baisse est plus marquée pour les jeunes alors qu'on observe une légère augmentation pour les seniors. En 2009, la France se situe juste sous la moyenne, à 64 %. Si les trois quarts des nouveaux pays membres se situent en dessous de la moyenne, Chypre et la Slovénie font figure d'exception, avec des taux d'emploi relativement élevés, proches de 70 %. Ces taux d'emploi reflètent des différences de niveaux économiques, mais aussi d'organisations des marchés du travail, par exemple l'implication des âges extrêmes sur le marché du travail, ou l'utilisation plus ou moins forte du temps partiel. Le lien entre taux d'emploi des jeunes et taux de temps partiel est très fort, le travail des étudiants se faisant le plus souvent à temps partiel. Quelques pays connaissent une grande interaction emploi-études, par le biais de « jobs » étudiants indépendants des études, ou d'études en alternance. Par ailleurs, dans certains pays, le temps partiel est utilisé comme outil de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Avec la crise, le taux de temps partiel a augmenté en 2009 dans la plupart des pays. Les Pays-Bas sont un cas extrême, où 48 % des personnes de 15 à 64 ans travaillent à temps partiel, alors qu'ailleurs dans l'UE 27 les taux sont inférieurs à 30 %. Le taux d'emploi des jeunes aux Pays-Bas est également le plus élevé (68 %). Concernant le taux de temps partiel, la France est proche de la moyenne, avec un taux égal à 17 % (19 %

dans l'UE 27). Les taux d'emploi des jeunes et des seniors y sont en revanche plus faibles : respectivement 31 % et 39 % contre 35 % et 46 % en moyenne sur les 27 pays.

En 2009, le **salaires brut** annuel moyen d'un travailleur à temps complet dans l'industrie et les services s'élève à 56 040 euros au Danemark contre 4 090 en Bulgarie, soit un rapport de 1 à 14 entre les deux niveaux extrêmes de l'UE 27. Contrairement aux taux d'emploi, les différences de salaires restent fortement marquées entre les pays de l'ex-Europe des 15 et les nouveaux entrants, qui présentent tous des salaires moyens inférieurs à 21 300 euros. La France se situe dans le tiers central des pays de l'ex-Europe des 15, avec un salaire moyen de 35 530 euros.

Ces différences de salaires peuvent toutefois refléter des différences de prix, notamment pour les pays hors de la zone euro. Les écarts de salaires sont moins marqués lorsque l'on tient compte des **parités de pouvoir d'achat**. Ainsi, le rapport entre les deux extrêmes en termes de salaire brut en euros passe de 14 à 5 lorsque l'on tient compte des différents pouvoirs d'achat. En revanche, les hiérarchies restent globalement les mêmes. Les différences de prix ne modifient pas les positions relatives des pays.

Ce n'est pas le cas lorsque l'on s'intéresse au coût horaire du travail. Celui-ci diffère notablement du salaire brut annuel. Ainsi, le nombre d'heures travaillées annuellement est plus faible dans les pays de l'ex-Europe des 15, ce qui augmente d'autant leur coût horaire par rapport aux autres pays. De plus, les taux de cotisations sociales employeurs appliquées aux rémunérations diffèrent nettement entre les pays, en fonction de leur système social. ■

### Définitions

**Salaires brut** : il inclut l'ensemble des rémunérations versées par l'employeur, avant retenue des cotisations sociales et des impôts dus par le salarié. Il est exprimé en euros ou en unités de standard de pouvoir d'achat qui est une unité de compte permettant de comparer le pouvoir d'achat effectif des salaires entre pays.

**Parité de pouvoir d'achat (PPA)** : la parité de pouvoir d'achat est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

# Emploi et salaires dans l'Union européenne 5.2

## 1. Taux d'emploi, taux d'emploi selon l'âge et taux de temps partiel en 2009

en %

Pays	Taux d'emploi	Taux de temps partiel	Taux d'emploi des seniors (55-64 ans)	Taux d'emploi des jeunes (15-24 ans)
Allemagne	70,9	26,1	56,2	46,2
Autriche	71,6	24,6	41,1	54,5
Belgique	61,6	23,4	35,3	25,3
Bulgarie	62,6	2,3	46,1	24,8
Chypre	69,9	8,4	56,0	35,5
Danemark	75,7	26,0	57,5	63,6
Espagne	59,8	12,8	44,1	28,0
Estonie	63,5	10,5	60,4	28,9
Finlande	68,7	14,0	55,5	39,6
<b>France</b>	<b>64,1</b>	<b>17,3</b>	<b>38,8</b>	<b>31,2</b>
Grèce	61,2	6,0	42,2	22,9
Hongrie	55,4	5,6	32,8	18,1
Irlande	61,8	21,2	51,0	35,4
Italie	57,5	14,3	35,7	21,7
Lettonie	60,9	8,9	53,2	27,7
Lituanie	60,1	8,3	51,6	21,5
Luxembourg	65,2	18,2	38,2	26,7
Malte	54,9	11,3	27,9	44,0
Pays-Bas	77,0	48,3	55,1	68,0
Pologne	59,3	8,4	32,3	26,8
Portugal	66,3	11,6	49,7	31,3
République tchèque	65,4	5,5	46,8	26,5
Roumanie	58,6	9,8	42,6	24,5
Royaume-Uni	69,9	26,1	57,5	48,4
Slovaquie	60,2	3,6	39,5	22,8
Slovénie	67,5	10,6	35,6	35,3
Suède	72,2	27,0	70,0	38,3
<b>UE 27</b>	<b>64,6</b>	<b>18,8</b>	<b>46,0</b>	<b>35,1</b>

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Eurostat.

## 2. Salaire brut annuel moyen, comparaisons salariales et coût du travail dans l'UE en 2009

Pays	Salaire brut annuel moyen <sup>1</sup>	Comparaisons salariales <sup>1</sup>		Coût horaire du travail (en euros) <sup>7</sup>
		en euros	en PPA	
Allemagne	41 100	10,1	4,7	29,0
Autriche	33 380	8,2	3,8	27,7
Belgique <sup>5</sup>	40 700	10,0	4,5	37,2
Bulgarie	4 090	Ref.	Ref.	2,9
Chypre <sup>3</sup>	21 310	5,2	2,9	15,9
Danemark	56 040	13,7	4,7	36,5
Espagne	26 320	6,4	3,3	20,0
Estonie <sup>2</sup>	6 420	1,6	1,2	7,9
Finlande	39 200	9,6	3,8	28,7
<b>France</b>	<b>35 530</b>	<b>8,7</b>	<b>3,8</b>	<b>32,1</b>
Grèce	29 160	7,1	3,7	17,6
Hongrie	9 600	2,4	1,8	7,3
Irlande <sup>4</sup>	39 860	9,8	3,9	28,0
Italie <sup>5</sup>	23 410	5,7	2,7	25,6
Lettonie	8 730	2,1	1,4	5,9
Lituanie	7 410	1,8	1,4	5,6
Luxembourg	48 910	12,0	4,9	32,0
Malte <sup>5</sup>	16 160	4,0	2,0	11,3
Pays-Bas	44 410	10,9	5,0	29,8
Pologne <sup>5</sup>	10 790	2,6	1,9	6,4
Portugal	17 130	4,2	2,3	11,9
République tchèque	10 660	2,6	1,9	9,3
Roumanie	5 450	1,3	1,1	4,0
Royaume-Uni	38 050	9,3	4,9	18,9
Slovaquie	10 390	2,5	1,7	7,9
Slovénie	16 280	4,0	2,3	13,8
Suède	34 750	8,5	3,9	31,7

1. Données 2009 et en Naf rév. 2, sauf exceptions. Les données 2005 à 2007 incluses sont en Naf rév. 1 ; 2. Données 2005 ; 3. Données 2006 ; 4. Données 2007 ;

5. Données 2008 ; 6. Moyenne en 2006 calculée hors Estonie et Irlande ; 7. Données sur le coût du travail en 2009 et en Naf rév. 2 pour tous les pays.

Champ : salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus de l'industrie et du tertiaire marchand.

Lecture : en France, le salaire brut annuel moyen est de 35 530 euros. Il est 8,7 fois plus élevé que celui en Bulgarie (Référence). Si l'on tient compte des parités de pouvoir d'achat, ce rapport n'est plus que de 3,8. Enfin, le coût horaire du travail en France est de 32,1 euros.

Source : Eurostat.

## 5.3 Emploi dans les départements d'outre-mer

Au deuxième trimestre 2010, le **taux d'activité** des 15-64 ans dans les départements d'outre-mer (Dom) est inférieur de 8,8 points à celui de la France métropolitaine : 61,5 % contre 70,3 %. Les Guadeloupéens et Martiniquais sont en moyenne plus actifs que les Réunionnais : respectivement 63,4 %, 62,7 % et 61,1 %. Les Guyanais sont les moins actifs (57,1 %).

Les femmes sont nombreuses à ne pas se porter sur le marché du travail dans les Dom. En particulier, les taux d'activité des Réunionnaises et des Guyanaises sont très faibles : 54,5 % et 51,2 %. Les Guadeloupéennes et Martiniquaises sont plus actives (61,5 % et 60,6 %), mais dans des proportions bien en dessous du niveau des femmes vivant en métropole (66,1 %). Le taux d'activité des hommes dans les Dom est supérieur à celui des femmes, mais il est inférieur à celui des hommes vivant en métropole.

Le **taux d'emploi** des 15-64 ans est inférieur de 18 points à celui de la France métropolitaine : 45,8 % des résidents des Dom sont en emploi contre 63,8 % des Métropolitains. Les Guadeloupéens et les Martiniquais sont plus souvent en emploi que les Réunionnais et les Guyanais (resp. 47,9 %, 49,3 %, 43,3 % et 45,7 %).

Le chômage est plus fréquent dans les Dom qu'en France métropolitaine. Les Réunionnais sont les plus touchés par le chômage, avec 29 % des actifs âgés de 15 à 64 ans au chômage au 2<sup>e</sup> trimestre 2010. Suivent les Guadeloupéens (24,2 %) puis les Martiniquais (21,2 %) et les Guyanais (20 %). Par rapport à la France métropolitaine, la différence est notable : 9,3 % au deuxième trimestre 2010.

Fin 2009, les Dom comptent 560 000 emplois salariés et non salariés, représentant 2 % de l'emploi total en France. L'île de La Réunion,

département d'outre-mer le plus peuplé, concentre 241 000 emplois, la Martinique 136 000, la Guadeloupe 134 000, et la Guyane 48 000.

Dans les Dom, la structure de l'emploi est marquée par une prépondérance du tertiaire non marchand, qui emploie 42,4 % des salariés, contre 32,3 % en France métropolitaine. En particulier, plus de la moitié des salariés Guyanais (51,1 %) travaillent dans ce secteur. À l'inverse, les secteurs industriels sont peu implantés dans les Dom : 7,2 % des salariés des Dom y travaillent, soit deux fois moins qu'en France métropolitaine.

Avec les politiques de grands travaux publics menés dans les Dom ainsi que le développement de l'urbanisation, le secteur de la construction joue un rôle important dans les économies locales. Il emploie 6,5 % des salariés des Dom, comme en France métropolitaine. Enfin, l'agriculture est plus présente : elle emploie 1,8 % des salariés (contre 0,9 % en France métropolitaine), et encore plus en Martinique (3,3 % des salariés), mais beaucoup moins en Guyane (0,6 %).

L'emploi non salarié est peu fréquent dans les Dom. Il représente 7,2% de l'emploi total, contre 9,2 % en France métropolitaine. C'est à La Réunion que les emplois non salariés sont les plus nombreux (8,5 % des emplois totaux). L'emploi non salarié est plus rare en Guadeloupe (5,8 %).

Le dynamisme de l'emploi dans les Dom n'a pas permis de résorber le chômage sur les dix dernières années, compte tenu de la croissance de la population active. Néanmoins, il augmente, malgré tout, à un rythme supérieur à celui de la métropole (1,9 % en moyenne annuelle de 2000 à 2009 contre 0,4 % pour la métropole). ■

### Définitions

**Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

**Taux d'emploi** : le taux d'emploi d'une classe de personnes est calculé en rapportant le nombre de personnes de la classe ayant un emploi au nombre total de personnes dans la classe. Voir *annexe Glossaire*.

**Taux de chômage** : pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge.

# Emploi dans les départements d'outre-mer 5.3

## 1. Taux d'activité total en 2010

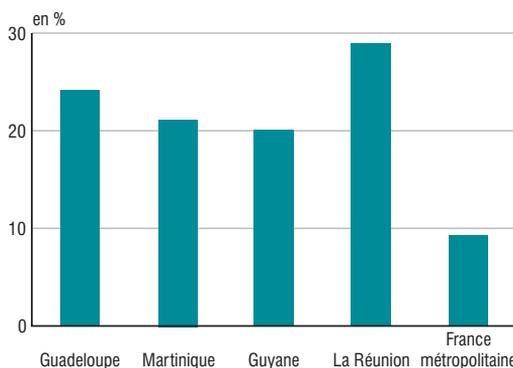
en %

	Hommes			Femmes			Ensemble		
	15-24 ans	25-64 ans	15-64 ans	15-24 ans	25-64 ans	15-64 ans	15-24 ans	25-64 ans	15-64 ans
Guadeloupe	21,1	79,9	65,7	18,8	71,5	61,5	19,9	75,1	63,4
Martinique	26,0	77,5	65,3	18,3	70,8	60,6	22,2	73,7	62,7
Guyane	23,1	78,9	63,7	18,3	63,1	51,2	20,6	70,5	57,1
La Réunion	37,2	78,6	68,2	25,3	62,9	54,5	31,4	70,3	61,1
<b>Total Dom</b>	<b>30,0</b>	<b>78,7</b>	<b>66,6</b>	<b>21,7</b>	<b>66,7</b>	<b>57,1</b>	<b>25,9</b>	<b>72,1</b>	<b>61,5</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>42,9</b>	<b>82,5</b>	<b>74,9</b>	<b>35,6</b>	<b>72,9</b>	<b>66,1</b>	<b>39,3</b>	<b>77,6</b>	<b>70,5</b>

Champ : population des ménages, personnes entre 15 et 64 ans.

Source : Insee, enquête emploi Dom.

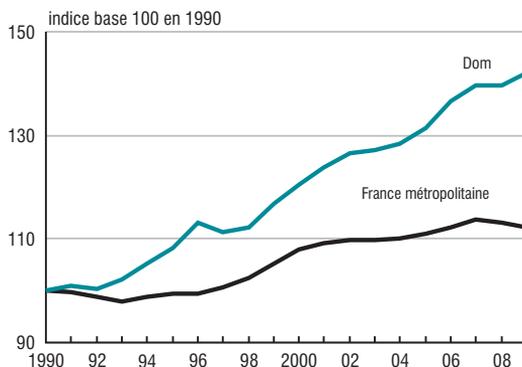
## 2. Taux de chômage au deuxième trimestre 2010



Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

## 3. Évolution de l'emploi total dans les Dom et en France métropolitaine



Champ : France.

Source : Insee, Estimations d'emploi.

## 5.4 Salaires dans les départements d'outre-mer

En 2009, le **salaire moyen** du secteur privé dans chacun des quatre départements d'outre-mer (Dom) est toujours inférieur à celui de la France métropolitaine. Toutefois, l'écart de près de 9 % entre le salaire moyen des Dom et celui de la Métropole disparaît quand on le compare au salaire moyen métropolitain hors Île-de-France, cette dernière ayant un salaire moyen nettement plus élevé. De plus, pour chaque catégorie socioprofessionnelle, exception faite des ouvriers, le salaire moyen domien est plus important que celui enregistré en métropole. L'écart de 9 % s'explique donc en grande partie par la structure de l'emploi, notamment par la faible proportion de postes d'encadrement dans les Dom. De fait, seulement 9,5 % des emplois salariés du secteur privé sont occupés par des cadres contre près de 17,0 % en France métropolitaine.

Au classement des salaires du secteur privé des régions françaises, la Guyane se situe en 2<sup>e</sup> position, juste derrière l'Île-de-France. La Guadeloupe et la Martinique se classent respectivement à la 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> position. La Réunion se situe à la 16<sup>e</sup>.

L'écart de salaire moyen avec la France métropolitaine est de -12 % à La Réunion, alors qu'il n'est que de -2 % en Guyane. En Guadeloupe et en Martinique, les écarts sont respectivement de -7 % et de -8 %.

Comparativement aux autres Dom, La Réunion compte la plus faible proportion d'emplois qualifiés (cadres et professions intermédiaires). De plus, ces catégories ont un salaire moyen inférieur à celui de la moyenne des Dom. Enfin, les salariés réunionnais sont un peu plus fréquemment ouvriers, qui est une des catégories les moins rémunératrices.

C'est en Guyane qu'on trouve les salaires les plus élevés des Dom. Du fait de la présence de l'activité spatiale, ce département concentre une plus grande proportion de cadres parmi ses salariés, sans pour autant atteindre le niveau moyen national. De plus, dans chacune des catégories socioprofessionnelles, les salariés guyanais sont, en moyenne, les mieux rémunérés des domiens.

Les salaires moyens des Guadeloupéens et des Martiniquais sont très proches, pour chaque catégorie socioprofessionnelle. La Guadeloupe a cependant un plus faible taux d'encadrement.

En quatre ans, les salaires nets annuels moyens ont augmenté différemment d'une région à l'autre. En Guyane, les salaires ont stagné en euros constants (-0,2 % en taux de croissance annuel moyen entre 2005 et 2009). En Martinique et à La Réunion, l'augmentation atteint respectivement 0,9 % et 1,2 %. Enfin, la Guadeloupe bénéficie de la plus forte hausse de salaires des Dom (+1,7 % en moyenne annuelle et en euros constants). Sur la même période en métropole, les salaires augmentent de 0,9 % par an.

Dans la fonction publique, le salaire net moyen est presque équivalent d'un Dom à l'autre. En effet, l'écart n'est que de 3,6 % entre le salaire annuel moyen d'un fonctionnaire réunionnais (30 800 €) et celui d'un fonctionnaire guyanais (31 900 €). En revanche, le salaire moyen des fonctionnaires domiens est en moyenne de 20 % supérieur à celui de la France métropolitaine. Un dispositif de majoration des traitements versés aux fonctionnaires en poste dans les Dom est à l'origine de cette différence.

Entre 2005 et 2009, les salaires dans le public augmentent moins que dans le secteur privé. Dans les Dom, seule la Guyane enregistre un net recul du salaire moyen de ses agents (-2,5 % en moyenne annuelle et en euros constants). En cinq ans, les effectifs de la fonction publique territoriale ont beaucoup augmenté en Guyane (+23 %). Or, les salaires de ces agents ont peu augmenté en comparaison des autres Dom et la fonction publique territoriale reste la fonction publique la moins rémunératrice. Ces deux facteurs conjugués expliquent le recul observé en moyenne. Les salaires réunionnais baissent légèrement (-0,5 % en moyenne annuelle) ; ceux de la Guadeloupe et de la Martinique augmentent respectivement de 0,7 % et 1,6 %. ■

### Définitions

**Salaire moyen en équivalent-temps plein** : Le salaire moyen en équivalent-temps plein est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste de travail est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Voir *annexe Glossaire*.

# Salaires dans les départements d'outre-mer 5.4

## 1. Structure de l'emploi salarié par catégories socioprofessionnelles en 2009

en %

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Guadeloupe	8,6	29,8	41,6	20,0	100,0
Martinique	10,1	27,0	39,6	23,4	100,0
Guyane	10,9	28,9	37,8	22,4	100,0
La Réunion	9,4	26,0	40,1	24,5	100,0
<b>Total Dom</b>	<b>9,5</b>	<b>27,4</b>	<b>40,1</b>	<b>23,0</b>	<b>100,0</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>17,0</b>	<b>26,3</b>	<b>32,6</b>	<b>24,1</b>	<b>100,0</b>

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans et plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## 2. Salaires nets annuels en EQTP dans le secteur privé par CS en 2009

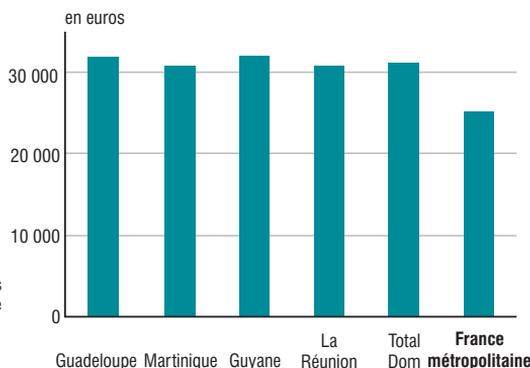
en euros

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Guadeloupe	47 720	25 590	18 300	17 300	22 750
Martinique	47 500	26 110	18 210	17 560	22 580
Guyane	50 200	28 690	18 670	18 250	23 920
La Réunion	44 960	25 750	17 510	17 780	21 650
<b>Total Dom</b>	<b>46 770</b>	<b>26 070</b>	<b>17 970</b>	<b>17 680</b>	<b>22 330</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>46 200</b>	<b>25 230</b>	<b>17 770</b>	<b>18 780</b>	<b>24 530</b>

Champ : France, salariés en EQTP du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, DADS 2009 définitif (exploitation au 1/12).

## 3. Salaires nets annuels en EQTP dans la fonction publique en 2009



Champ : France, salariés en équivalents-temps plein des trois fonctions publiques, hors internes, externes et résidents de la fonction publique hospitalière.

Source : Insee, SIASP 2009 et fichier de paie des agents de l'État.